

**ARRETE n°2025-CE-2**

**PORANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION ELECTORALE  
PREVUE POUR L'ELECTION DES REPRESENTANTS DES ETUDIANTS  
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE REGIONAL DES ŒUVRES  
UNIVERSITAIRES ET SCOLAIRES (CROUS) DE RENNES BRETAGNE**

**La rectrice de la région académique Bretagne,  
Rectrice de l'académie de Rennes,  
Chancelière des universités**

*VU Je code de l'éducation, notamment les articles L. 822-1 et suivants, R. 822-2, R. 822-12-1 et R. 822-12-2;*

*VU Je décret n°2021-457 du 15 avril 2021 relatif aux élections des représentants des étudiants au conseil d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires et aux dispositions pouvant être prises par les recteurs de région académique en cas de difficulté grave rencontrée dans Je fonctionnement du conseil d'administration d'un centre régional;*

*VU l'arrêté du 23 octobre 2025 relatif à l'élection des représentants des étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires;*

*VU la circulaire ministérielle NOR ESRS2531139C du 13 novembre 2025 relative aux modalités d'organisation des élections des représentants étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires;*

*VU l'arrêté rectoral n°2025-CE-1 portant désignation des membres de la commission électorale prévue pour l'élection des représentants des étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Rennes Bretagne;*

Considérant que par arrêté du ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace en date du 19 novembre 2025, Jean-Marc QUEMENEUR a été nommé dans l'emploi de Directeur général du centre régional des œuvres universitaires et scolaires (Creus) de Rennes du 1er décembre 2025 au 30 novembre 2029 ; que la composition de la commission électorale est modifiée concernant les représentants de l'administration du CROUS de Rennes Bretagne ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1er:**

La commission électorale constituée pour l'organisation des élections des représentants des étudiants au conseil d'administration du CROUS de Rennes Bretagne est modifiée ainsi qu'il suit :

- Représentants de l'administration du CROUS de Rennes Bretagne:*

Titulaires	Suppléantes
Jean-Marc QUEMENEUR, Directeur Général	Blandine LUCAS, Directrice adjointe
Sophie BON, Directrice du CLOUS	Nicole LEBORGNE, Adjointe à la Directrice du CLOUS
Koupaia LATIMIER, Directrice Vie Etudiante	Delphine MAHE, Adjointe à la Directrice Vie Etudiante

**ARTICLE 2:**

Le présent arrêté entre en vigueur à compter de sa publication par le CROUS de Rennes Bretagne sur son site internet et par affichage au centre situé 7, place Hoche à Rennes.

Le présent arrêté sera notifié aux membres susnommés.

**ARTICLE 3:**

Le Directeur général du CROUS de Rennes Bretagne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Rennes, le 19 décembre 2025



Hélène INSEL

L'autorité académique:  
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte;  
Informe que le présent arrêté peut être contesté devant le tribunal administratif de Rennes, dans les conditions prévues à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, via l'application Internet Télerécourse citoyens ([www.lelerecours.fr](http://www.lelerecours.fr)) dans un délai de deux mois, à compter de sa publication sur le site internet du CROUS le 06 janvier 2026